ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Nouveau programme de promotion des énergies renouvelables

Remplacement de chauffages électriques par des pompes à chaleur

Le Département de la gestion du territoire communique :

Un nouveau programme de promotion permettant de bénéficier d'une subvention lors de l'installation de pompes à chaleur en remplacement de chauffages électriques existants est disponible depuis le début 2009. Pour les cas où il n'existe pas de système hydraulique de chauffage central et que celui-ci doit être créé pour pouvoir utiliser la pompe à chaleur, les tarifs des subventions sont multipliés par 3.

Dans le canton de Neuchâtel, on estime que le chauffage électrique consomme environ 2% de la demande totale d'électricité. Cela représente environ l'équivalent d'un millier de maisons individuelles chauffées à l'électricité. Ces installations datent d'environ vingt à trente ans et devraient absolument, lors de leur prochain remplacement inévitable, être substituées par d'autres systèmes de chauffage utilisant l'énergie solaire, le bois ou la pompe à chaleur. Le remplacement de tous les chauffages électriques du canton par des pompes à chaleur permettrait d'économiser environ quinze millions de kilowattheures, énergies suffisante pour alimenter, par exemple, plus de quatre mille nouvelles villas chauffées par pompe à chaleur

Objectifs

Le chauffage de locaux et de l'eau chaude sanitaire uniquement au moyen de l'électricité ne représente pas une utilisation rationnelle de l'énergie. En effet, la haute qualité de cet agent énergétique est beaucoup mieux valorisée en l'utilisant dans les domaines de l'information, de l'éclairage, de la force et de l'extraction de chaleur de l'environnement. La législation interdit d'ailleurs les nouvelles installations de chauffage électrique fixe à résistance dans les bâtiments à construire. Cependant, de nombreux anciens bâtiments sont encore équipés d'installations de chauffage électrique, ce qui signifie qu'un important potentiel d'économie d'électricité est disponible. Ceci est particulièrement indiqué en ce début de 21ème siècle où l'approvisionnement en électricité du pays devient de plus en plus critique et où notre consommation doit avant tout cesser d'augmenter.

Conditions d'octroi et méthode de subventionnement

Seules les personnes physiques, y compris les PPE et coopératives d'habitation peuvent bénéficier de subventions. Pour les nouvelles constructions, aucune subvention ne peut être octroyée. Les aides financières ne s'appliquent qu'aux bâtiments existants équipés

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH

de chauffages électriques. Les propriétaires privés de bâtiments existants peuvent déduire de leur revenu imposable toutes les dépenses relatives au changement de chauffage.

Les installations remplissant les conditions pourront bénéficier de l'aide financière suivante :

Pompe à chaleur air-eau	Forfait unique de 2'000 francs
Pompe à chaleur utilisant un collecteur terrestre, une sonde verticale ou un captage d'eau	Forfait minimum de 3'000 francs, ou 1'700 francs + 70 francs/kW pour installations d'une puissance thermique plus grande que 20 kW
Action spéciale limitée à 2009 (Financement temporaire de la Confédération)	S'il n'existe pas de système hydraulique de chauffage central et que celui-ci doit être créé pour pouvoir utiliser la pompe à chaleur, les tarifs ci-dessus sont multipliés par 3.

Procédure à suivre

Le requérant remplit et envoie le formulaire E60 « Utilisation des pompe à chaleur (PAC) et/ou captage d'eau pour hydrothermie » accompagné de ses annexes au Service cantonal de l'énergie (SCEN).

Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de toutes les autorisations nécessaires et de la promesse de subventionnement du SCEN.

Pour toute information, s'adresser à :

InfoEnergie
Tivoli 16, 2000 Neuchâtel, tél. 032 889 47 26, fax 032 889 60 60
Formulaire également disponible sur : www.ne.ch/Energie

Groupement promotionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP
Centre d'information, Rue Saint-Roch 36, 1400 Yverdon-les-Bains, tél. 024 426 02 11, fax 024 426 01 12, info@pac, www.pac.ch

Autres sites intéressants : www.crde.ch et www.energie-environnement.ch

Pour de plus amples renseignements :
Jean-Luc Juvet, chef du Service cantonal de l'énergie, tél. 032 889 67 20.

Neuchâtel, le 20 février 2009